

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6158

Auteur(s) : Henri du Neubourg [particulier]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1166, juillet-1179, 12 avril]

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Notification du don fait par Henri du Neubourg à l'abbaye [Saint-Pierre] de Préaux, avec l'accord de Robert [IV], comte de Meulan, et confirmé par celui-ci : une maison située à Meulan, libre de toute coutume et exaction, bien qu'Henri tenait du comte de Meulan.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° B53, p. 276.

Indications

Houth Émile, *Les comtes de Meulan, IXe-XIIIe siècles*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin (Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, t. 70), 1981, p. 105, n° 12.

Dissertation critique

Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° B53, p. 276.

Morenvilla : Morainville-sur-Damville, ancienne commune fusionnée en 1972 avec Boissy-sur-Damville et Créton pour former la nouvelle commune de Buis-sur-Damville

Texte établi d'après a

Notum sit presentibus et futuris Henricum de Novo Burgo in perpetuam elemosinam dedisse ecclesie Pratelli domum quamdam Mellenti liberam et quietam ab omni exactione et consuetudine quam predictus Henricus a comite Mellenti in eadem tenebat libertate. Huic autem donationi consensum et assensum Robertus, comes Mellenti, prebet eamque presenti scripti munimine confirmat. Hujus rei testes fuerunt : Willelmus de Morenvilla ; Willelmus de Teotbaldivilla ; Willelmus de Baillel ; Robertus Pipart ; Ricardus Bigot ; Goscelinus Russellus ; Arroldus de Aubergenvilla et alii multi.